Image not found or type unknown

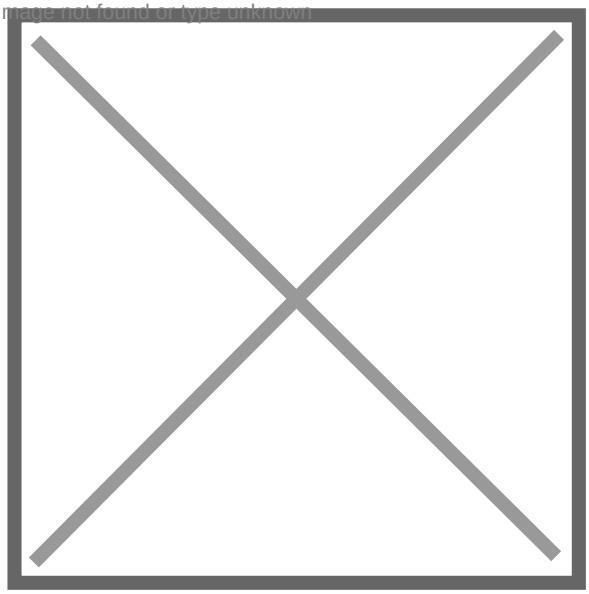

Droit de visite avant la date

Par **malia**, le **15/02/2012** à **12:10**

Bonjour,
mon ex concubin a bénéficier lors de notre passage au jaf en décision provisoire, d'avoir un droit de visite 2 fois par semaines ou il les récupères dans un lieu sécurisé pour la journée et me les ramènes le soir sans qu'il est d'hébergement.
Je dois à la base attendre un courrier me fixant la date a laquelle je dois lui ramener les enfants. Hors son avocat a demander par fax au mien d'organiser une visite avant que j'ai reçu les modalités par courrier de plus une interdiction de sortie de territoire a été ordonné et je n'en ai pas la preuve écrite jusqu'à présent.

ma question est : A-t-il le droit de demander un droit de visite avant que les modalités de l'archipel soit mis en place?

Est-ce que je peux le refuser?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés